

ACCORD AVEC L'INSTANCE DE CONTRÔLE FINANCIER DES CLUBS DE L'UEFA

Lyon, le 4 juillet 2025 – 20h00

Après avoir validé sa procédure de viabilité financière, l'Olympique Lyonnais a signé un accord de règlement de 4 ans avec l'UEFA couvrant les saisons 2025/26 à 2028/29 avec l'instance de contrôle financier des clubs de l'UEFA.

Le club pourrait ainsi participer à la compétition d'Europa League la saison prochaine, sous réserve d'une issue favorable lors de l'appel de la décision de la DNCG.

Cet accord comporte une pénalité financière fixe de 12,5 millions d'euros, ainsi que des pénalités soumises à conditions, pouvant atteindre jusqu'à 37,5 millions d'euros si l'Olympique Lyonnais ne respectait pas ses engagements financiers, qui doivent l'amener à retrouver une situation financière équilibrée en 2028. En cas de non-respect des objectifs ou des engagements, le club risque l'exclusion des compétitions européennes, mais l'accord peut prendre fin plus tôt si le club atteint les objectifs financiers avant 2028.

L'OL remercie les représentants de l'UEFA qui l'ont accompagné dans cette procédure.